



CINQUANTE ANS
ÉCOLE NATIONALE
DE LUTHERIE
DE MIRECOURT

DOSSIER D'INSCRIPTION

VIDE-ATELIER

EXPOSANT

A renvoyer avant le mercredi 30 juin 2021

VIDE-ATELIER organisé à l'occasion des 50 ans de l'Ecole de lutherie - MIRECOURT

Dimanche 4 juillet 2021 de 9h00 à 14h00

Lieu de la manifestation: rue des cloîtres et place du général De Gaulle à Mirecourt

Renseignements : 03 29 37 01 01 – direction@tourisme-mirecourt.fr

Attention tout dossier incomplet sera retourné dans sa totalité

Règlement du vide-atelier de Mirecourt

Article 1.

Cette manifestation est organisée par l'Office de Tourisme de Mirecourt sur le site des Halles, le bas de la rue Frairin, la rue des Cloîtres et la place De Gaulle, le dimanche 04 juillet 2021.
L'accueil des participants débute à 08h00 et se termine à 14h00.

Article 2.

Le vide atelier est réservé aux particuliers non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 Août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.

Les articles proposés à la vente doivent avoir un lien avec le monde de la facture instrumentale, au sens large.

Les vêtements et objets usuels du quotidien n'ont pas leur place dans ce vide atelier.

De plus, il est expressément demandé aux exposants de ne pas proposer à la vente d'instruments ou d'archets en bon état et prêts à jouer.

Article 3.

Toute personne devra lors de l'inscription :

- 1 - Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de la carte d'identité
- 2 - Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé ». L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- 3 - Adresser le montant de l'inscription par chèque ou en espèce à l'ordre de l'Office du Tourisme de Mirecourt à l'adresse suivante : 22, rue Chanzy, 88500 Mirecourt.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation, le chèque sera retourné à son expéditeur.

Article 4.

Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

Article 5.

Pour bénéficier d'un emplacement, une participation sera demandée de : 10 euros par emplacement de 2 ml.

Article 6.

Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées.
Tout mouvement de voiture sera interdit après 9h00 et avant 14h00, sauf cas de force majeure (intempérie).

Article 7.

Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Article 8.

Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

Article 9.

Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place.

Article 10.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles « vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 11.

L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempérie. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. Les exposants seront remboursés des frais d'inscription.

Article 12.

Vous avez obtenu l'autorisation de participer à ce vide atelier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente.

Article 13.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 14.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant.

De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

Email : _____

Nature de la pièce d'identité : _____ N° pièce d'identité : _____

Délivrée le : _____ Par : _____

Nature des objets exposés : _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Attestation sur l'honneur

Je soussigné (e) _____ domicilié(e) à _____ exposant(e) au vide-atelier organisé dans le cadre des 50 ans de l'Ecole nationale de lutherie de Mirecourt le dimanche 4 juillet 2021 atteste sur l'honneur :

- ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- ne proposer à la vente que des objets autorisés.
- avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation.

Fait à : _____ Le : _____

Signature

Document à retourner à l'Office de tourisme de Mirecourt

Liste des pièces à fournir :

- Bulletin d'inscription daté et signé
- Attestation sur l'honneur datée et signée.
- Photocopie d'une pièce d'identité (CNI, passeport, ...)
- Règlement par chèque à l'ordre de l'Office de tourisme de Mirecourt, ou en espèces –

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

CADRE RESERVE A L'ORGANISATEUR

Dossier reçu le : _____

- Complet
- Incomplet

Numéro d'emplacement attribué : _____

Le dossier d'inscription est à retourner avant le 30 juin 2021 à l'Office de Tourisme de Mirecourt et ses environs, 22 rue Chanzy - 88500 Mirecourt

Par mail : direction@tourisme-mirecourt.fr